Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20260429-DCA022026-DE

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

CCAS DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du **29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, le conseil d'administration du CCAS de ***OGY-MONTOY-FLANVILLE*** étant réuni à la mairie de Montoy-Flanville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GULINO, Président

Membres du CA : **17**
Présents : **15**
Votants : **16**

Etaient présents :

Mesdames : Sophie ATAKAYA, Antoinette BASTIEN, Laurence BAYEUR, Mélanie CARNIEL, Audrey CAROLÉO, Sophie CENTONZE, Débora DIAZ, Caroline GANNE, Marina GAUTIER, Monique GUILLAUME, Sabrina HAJRI, Valérie SIMONIN, Carole TRIBOULOT
Messieurs : Eric GULINO, Jordan MAYER
Etaient absents excusés : Hugo WEBER
Étaient absents :
Procurations : Mme Marylène BOURGUIGNON a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Carole TRIBOULOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/04/2026 et que la convocation du conseil avait été faite le 24/04/2026.

N° 02/2026 – Election du vice-président du CCAS

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. »
Considérant que le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature.
Considérant que Mme Marina Gautier membre élue du Conseil d'Administration 1ère adjointe en charge de la politique famille s'est portée candidate à la fonction de Vice- Présidente du CCAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret ;
Sont désignés assesseurs : Mr Jordan MAYER et Mme Caroline GANNE
Mme Marina GAUTIER :
Pour : 16 voix
Contre : 0
Blancs : 0

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après discussion et délibération, le conseil d'administration, par **16 VOIX POUR,**

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Marina GAUTIER.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 avril 2026

Le Président,
Eric GULINO

MAIRIE OGY-MONTOY-FLANVILLE (MOSELLE)